

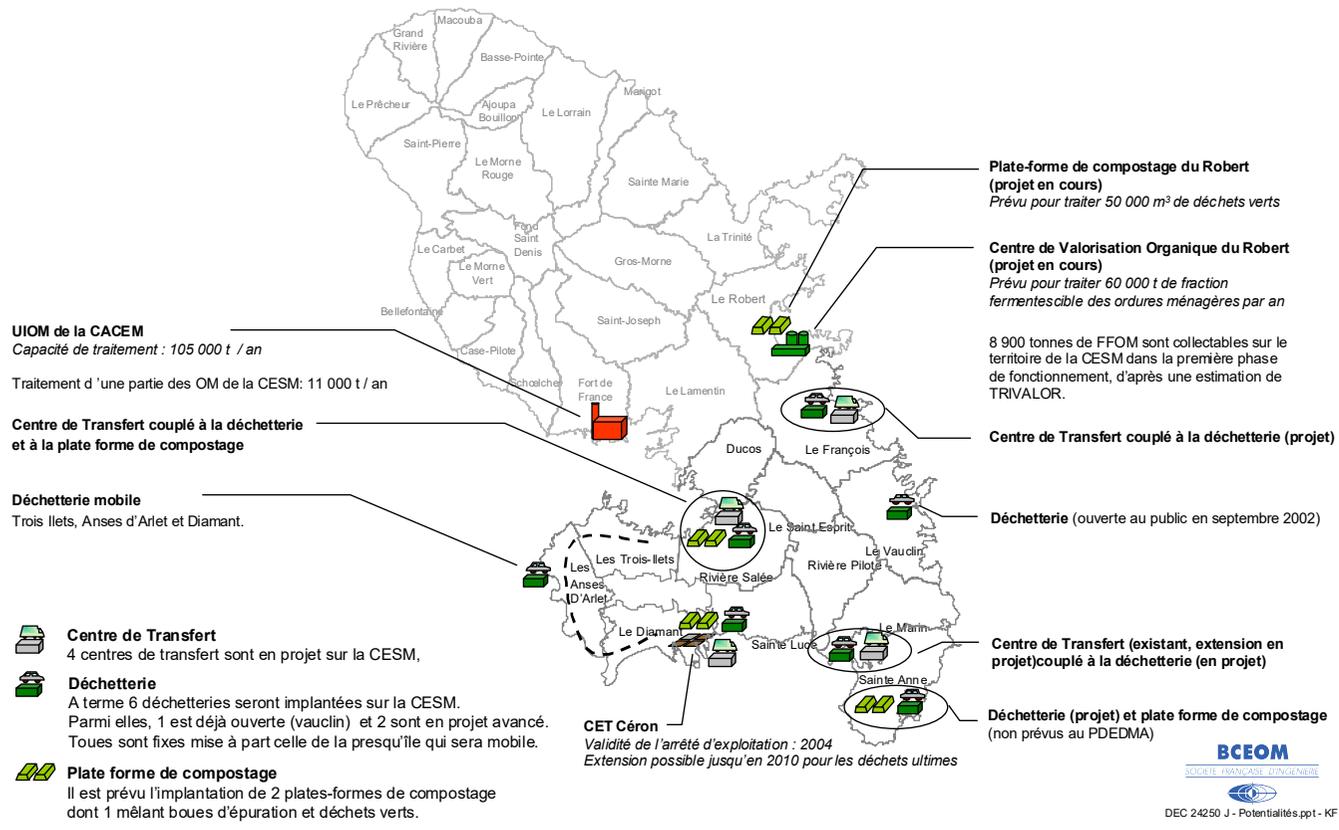
## 7èmes Etats Généraux MÉTHÉOR

La complémentarité des filières de  
Méthanisation, d'Incinération et de  
Stockage des Déchets Ménagers.

(Département de la Martinique)



**Carte des équipements de gestion des déchets existants ou en projet**



## 7èmes Etats Généraux MÉTHÉOR : La complémentarité des filières de méthanisation, incinération et stockage. (Département de la Martinique)

### LA METHANISATION

Le territoire est doté d'une **usine de valorisation organique, basée à la Pointe Jean-Claude au Robert**. Cet équipement de dernière génération, permet le traitement de près de **40 000 t** de déchets organiques et de déchets verts. Les déchets traités proviennent des collectes publiques et privées de bio déchets, de déchets verts et de déchets industriels banals.

Les communes concernées sont celles de la **Communauté des Communes du Nord (4 communes)**, de la communauté d'agglomération de **l'Espace Sud Martinique (12 communes)** pour l'essentiel et de façon plus marginale les communes de la CACEM. **Cet équipement fonctionne actuellement à 30% de sa capacité.**



# 7èmes Etats Généraux MÉTHÉOR : La complémentarité des filières de méthanisation, incinération et stockage. (Département de la Martinique)



**DIGESTEUR**



# 7èmes Etats Généraux MÉTHÉOR : La complémentarité des filières de méthanisation, incinération et stockage. (Département de la Martinique)



HALL DE COMPOSTAGE

## L'INCINERATION

Le territoire est aujourd'hui doté d'une unité d'incinération des ordures ménagères (et assimilées) de dernière génération, **mise en place sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (CACEM) à Fort-de-France.**

Celle-ci permet le traitement de **près de 120 000 t de déchets par an** en provenance de l'ensemble de l'île.

Cette unité est **aujourd'hui saturée** et devrait à plus long terme disposer d'une troisième ligne de four. Deux tiers des déchets traités proviennent de la CACEM.



## LE STOCKAGE

### Le traitement par voie de stockage des déchets non dangereux.

À ce jour l'ensemble des équipements de stockage du département font l'objet d'un programme de réhabilitation.

Deux installations sont en phase d'exploitation-réhabilitation. Une au sud de l'île, à **Céron** Sainte Luce, pour le traitement de **70 000 t** par an de déchets et l'autre à la **Trompeuse** Fort-de-France dimensionnée pour près de **100 000 t/an**.

Ces ISD sont soumis à autorisation jusqu'en décembre 2012. Une **prorogation d'activité est envisagée** pour ces deux équipements à horizon fin 2013.





**CASIER DE STOCKAGE**



Lors d'une récente table ronde, organisée par l'ensemble des opérateurs publics du département, **un protocole d'accord** a été rédigé afin de préciser les conditions d'exploitation et d'optimisation de ce type d'équipement.

Ce protocole précède la révision du PEDMA et précise la mise en stockage de déchets ultimes sur 2 sites. Le premier au Robert au lieu dit **Petit Galion** pour **100 000t/an**, le second au futur **Ecosite de Céron** à Sainte-Luce pour **60 000t/an** dans la continuité de l'activité existante.

Ces deux équipements seront dotés d'un process de **pré traitement mécano-biologique** destiné à l'extraction de la fraction organique des déchets résiduels pour le **CVO du Robert**.



Premiers aménagements de l'Ecosite de Céron : plate  
- forme technique.



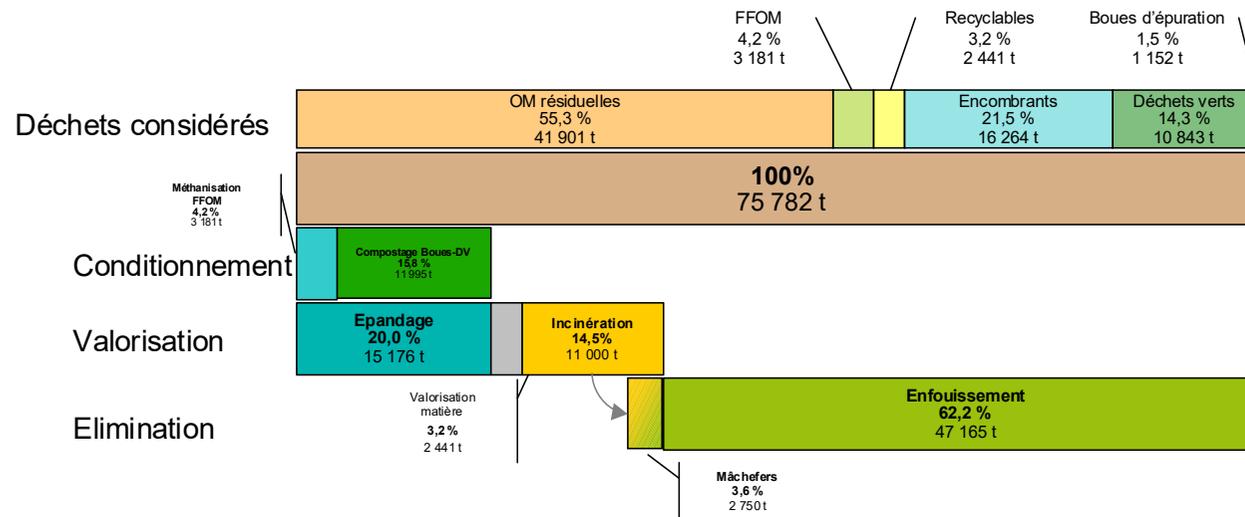
	2005	2010	2015
OM résiduelles (t)	37 520	39 288	41 901
FFOM (t)	3 064	3 122	3 181
Emballages ménagers (t)	820	2 004	2 441
Encombrants et déchets verts (t)	26 110	26 604	27 107
<b>Sous-total (t)</b>	<b>67 515</b>	<b>71 018</b>	<b>74 630</b>
<i>Sous-total par habitant (kg / habitant / an)</i>	<i>618,00</i>	<i>638,00</i>	<i>658,00</i>
DIB (t)	14 308	15 555	16 977
Boues d'épuration (tMS)	660	943	1 152
<b>Total (t)</b>	<b>82 483</b>	<b>87 516</b>	<b>92 759</b>
<i>Total par habitant (kg / habitant / an)</i>	<i>755,01</i>	<i>786,21</i>	<i>817,84</i>



La répartition des destinations des déchets de la CAESM, si aucun effort de valorisation supplémentaire n'est réalisé, est présentée sur la figure suivante.

## 2015

Il apparaît très clairement que les potentialités de valorisation des déchets de la CESM ne sont pas exploitées au maximum puisque plus de 62% du tonnage produit sont voués à l'enfouissement dans un CET déjà saturé. Il apparaît donc indispensable de créer ou de profiter des équipements de conditionnement, de valorisation et d'élimination en projet ou déjà existants avec l'objectif de réduire la part des déchets destinée à l'enfouissement.



## 7èmes Etats Généraux MÉTHÉOR : La complémentarité des filières de méthanisation, incinération et stockage. (Département de la Martinique)

Pour conclure,

« **Nous pensons qu'il ne faut surtout pas opposer les différents modes de traitement de déchets** ». **Ceux-ci devront fonctionner de concert et en bonne cohésion afin d'éviter le gaspillage des moyens de traitement .**

**Les enjeux des années à venir en Martinique, seront axés essentiellement sur notre capacité à mobiliser les bons flux de déchets aux bons endroits.**

**Il sera donc nécessaire d'axer nos efforts sur un tri en amont, ainsi que sur un tri en aval des déchets résiduels.**

MERCI DE VOTRE ATTENTION..

